



COMMUNE DE PONCHON

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU JEUDI 28 MARS 2019

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Denis ROLLAND, Adjoint.

Claudine LEFEVRE ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Jean-Claude GIRET Bernard LETUVE ;

Gérard SOUFFLET ; **Conseillers**.

Absents : Geneviève DELABY

Pouvoir à Colette JOLLIVET

Bernard LECOQ.....Pouvoir à Gérard SOUFFLET

Martine CANIVET; Elodie THERY; Olivier WAUTERS.

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET

Observation sur le compte rendu du 26 février 2019

- Mutuelle Communale : JC GIRET précise qu'il a surtout voulu que la responsabilité de la Commune ne soit pas engagée.



1) Taux des taxes locales pour l'année 2019. :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taxes locales à leurs taux antérieurs, à savoir :

Taxe d'habitation	: 12.24 %
Taxe sur le foncier bâti.....	: 35.70 %
Taxe sur le foncier non bâti.....	: 51,51 %

2) Tableau des subventions pour l'année 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des subventions, tel qu'il figure si après



COMMUNE DE PONCHON

OBJET : TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Associations à but SOCIAL ou LOCAL	2017	2018	2019
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	150 €	200 €
AMICALE DE PONCHON	300 €	300 €	400 €
AMICALE DES POMPIERS	300 €	200 €	200 €
ASSOCIATION DES JEUNES POMPIERS		100 €	100 €
	750 €	750 €	900 €
Associations à but CARITATIF			
C.C.A.S.	4 500 €	4 500 €	2 000 €
RESTOS DU COEUR	300 €	300 €	500 €
SECOURS POPULAIRE	100 €	100 €	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	100 €	100 €
Fil d'Ariane Aides aux aveugles	50 €	50 €	50 €
	5 050 €	5 050 €	2 750 €
Associations à but SCOLAIRE ou EDUCATIF			
COOPERATIVE SCOLAIRE	700 €	700 €	700 €
A.P.L.P.P.	4 500 €	4 500 €	4 800 €
Fonds spécial collège de Noailles	100 €	100 €	100 €
	5 300 €	5 300 €	5 600 €
Associations à but SPORTIF			
PONCHON GYM	250 €	300 €	300 €
Société de CHASSE	150 €	150 €	150 €
	400 €	450 €	450 €
Associations à but CULTURE/PATRIMOINE			
A.H.C.P.	250 €	300 €	350 €
MUSIQUE en PAYS de NOAILLES	250 €	300 €	350 €
MUSEE RAYMOND JOLY-CLARE	250 €	250 €	350 €
	750 €	900 €	1 050 €
Associations à but NATURE			
PONCHON NATURE	250 €	300 €	300 €
L'ENVOL	100 €	100 €	100 €
Ferme d'Animation du Larris		100 €	100 €
	350 €	500 €	500 €
FETES/LOISIRS			
COMITE des FETES	1 000 €	1 200 €	1 200 €
LOISIRS et DETENTE			
	1 000 €	1 200 €	1 200 €
	13 600 €	14 150 €	12 450 €



COMMUNE DE PONCHON

3) Créations de poste

Il s'agit de la modification du tableau des emplois pour cause d'avancement du personnel.

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
	<i>Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Echelon C2/08</i>	<i>Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Echelon C2/09</i>	100 %
	<i>Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe Echelon C2/08</i>	<i>Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe Echelon C2/09</i>	100 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

4) Renonciation au droit de Prémption Urbain sur les lots du Lotissement FLINT.

Il apparaît illogique d'exercer le droit de préemption sur les lots d'un lotissement autorisé par la commune.

A l'unanimité, le Conseil décide de renoncer au droit de préemption, mais se réserve de le rétablir dans l'avenir si cela lui paraît opportun.

5) Noms des rues du Clos du Larris et des rues adjacentes.

L'examen de cette question est reporté

6) Aménagement de Sécurité dans la rue de Pierrepont.

Une réunion de la Commission qui s'était constituée sur le sujet, précisera ceux des aménagements qui sont à retenir. Elle se référera au sondage qui a été opéré parmi les habitants de Pierrepont.

3



COMMUNE DE PONCHON

7) Travaux de Voirie pour 2019.

Dossier de demande de subvention présentée au Département sur les bases suivantes :

Rue des Beurrons 91 054.00 HT

Rue de Pierrepont.....27 830.00 HT

Parking du Bâtiment Communal 40 224.00 HT

159 108.00 HT

Subvention accordée par le Département :

159 108.00 X 35% = 55 680.00 HT

A la charge de la Commune.....103 428.00 HT

Le Conseil est d'avis d'étaler les travaux sur 2 ans.

Un programme d'étalement de travaux lui sera prochainement soumis.

8) Règlement Général sur la Protection des Données, Désignation d'un délégué à la protection des données.

Le Conseil reporte à plus tard l'examen de cette question.

QUESTIONS DIVERSES**CIRCULATION/AMENAGEMENTS**

- A CHOTEAU rappelle la persistance du cassis de la rue des Petits-Prés. Sa suppression incombe au Syndicat des Sources de Silly Tillard.
- D DUBOIS, présent dans le public signale la difficulté qu'éprouvent les automobilistes, à se croiser dans la rue de Pierrepont à PONCHON.
- JC GIRET signale le nivellement impressionnant qui a été opéré sur le Larris. Travaux exécutés par la Société COLAS, à l'initiative de B LECOQ.



COMMUNE DE PONCHON

CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENTS DOUTEUX.

A CHOTEAU signale la persistance du cabanon, dans le chemin de Montreuil, et le trafic nocturne qui s'y tient.

R JOYOT a signalé ce point à la gendarmerie.

Il a demandé à plusieurs reprises au propriétaire, Mr PRUDHOMME, d'évacuer ce cabanon.

Chemin des Noalles

Edicule en « Construction »

R JOYOT a demandé aux propriétaires de l'évacuer. L'un des propriétaires a vendu, l'autre a changé d'adresse. Relations difficiles. R JOYOT essaie de retrouver la trace des propriétaires.

R JOYOT a demandé à ENEDIS d'évacuer le compteur de chantier.

CHEMIN DU GROS POIRIER.

- JC GIRET signale un câble électrique dangereusement accessible.

Il devrait être prochainement sécurisé. Mais on pose la question de l'alimentation de ce câble.

- Dépôt de carcasses de voiture

La gendarmerie s'est saisie du sujet.

RUE DU LARRIS

Il y a maintenant 2 portails dans le Bois, à gauche, en montant la cote.

Une demande de coupe d'arbres a été déposée par les propriétaires. Elle suit son cours administratif.

COLOMBARIUM

La dalle n'a pu être refaite pour cause d'intempérie. La facture de GRANIMONO n'a pas été réglée.

LUMINAIRES DU CLOS DU LARIS.

Nous aurons le modèle « Précy sur Oise ».

S



COMMUNE DE PONCHON

LOTISSEMENT DU CLOS DU LARRIS

Consultation de la population.

Elle a été par 3 fois formellement consultée, lors des enquêtes publiques de l'établissement du plan local d'urbanisme, et de ses 2 modifications successives. Et il avait été annoncé, dès les prémices du dossier d'assainissement, que son financement impliquait un lotissement.

REPAS DE TOUS LES PRINTEMPS DU SAMEDI 23 MARS

Beau succès

Belle ambiance

Félicitation à Colette JOLIVET et à tous ceux qui l'ont entourée dans cette occasion.

Date présumée du prochain conseil municipal. : jeudi 25 avril 2019. À 19 H 00

6